



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques de l'État
et du développement territorial
Bureau de l'environnement et de l'aménagement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Établissement du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Propriano

En l'application de l'arrêté préfectoral n°2A-2026-07-01-00002 du 1^{er} juillet 2026, il est procédé **du lundi 17 août 2026 (08h30) au mardi 8 septembre 2026 (12h00)**, aux jours et heures d'ouverture au public, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, à l'organisation d'une enquête publique en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et du code des transports, en vue de l'approbation du plan des servitudes aéronautiques de Propriano, sur le territoire des communes de Propriano, Bilia, Belvédère-Campomoro, Olmeto, Sartène et Viggianello. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Propriano, 6 avenue Napoléon III 20110 Propriano.

Ce projet de plan de servitudes aéronautiques porté par la *Direction générale de l'aviation civile- direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Est* (1, rue Vincent Auriol- 13617 Aix-en-Provence), a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre tout obstacle incompatible avec la circulation aérienne, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux mouvements des aéronefs et de préserver les possibilités de développement à long terme de la plate-forme.

Pendant toute la durée de l'enquête, les informations concernant le projet peuvent être demandées auprès de la direction générale de l'aviation civile - direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Est (DGAC-SE), 1, rue Vincent Auriol - 13617 Aix-en-Provence auprès de laquelle toute information peut être demandée pendant la durée de l'enquête : canyka.guellaen@aviation-civile.gouv.fr Téléphone : 04 42 33 75 11.

Par décision du tribunal administratif de Bastia, M. Raphaël COLONNA D'ISRTIA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, chargé de diligenter la présente enquête, et Mme Catherine FERRARI sa suppléante, appelée à la remplacer dans ses jusqu'au terme de la procédure en cas d'empêchement.

Consultation du dossier d'enquête :

L'entier dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- au format « papier » en chacune des mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (sauf jours fériés), rappelés dans le tableau ci-après ;

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr – www.corse-du-sud.gouv.fr

Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A

- au format numérique, accessible gratuitement, sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques> ;
- au format numérique, sur le site internet de la mairie de Propriano : <https://www.mairie-propriano.com>.

Modalités de dépôt des observations et propositions du public et de toute personne intéressée :

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et de toute personne intéressée peuvent être :

- consignées sur les registres papiers déposés en mairies, aux jours et heures habituels d'ouvertures (sauf jours fériés et aménagement possibles d'horaires pendant la période estivale)
- adressées par courrier : Mairie de Propriano 6 avenue Napoléon III 20110 Propriano – à l'attention de M. le commissaire enquêteur, avec la mention « PSA de l'aérodrome de Propriano »
- transmis via l'adresse mail dédiée : enquete-publique@mairie-propriano.com
- reçues par le commissaire enquêteur qui tiendra ses permanences comme suit :

Mairies	Horaires d'ouverture au public	Jours et heures de <u>permanences du commissaire enquêteur</u>
Propriano	Du lundi au vendredi 8h30-12h00 - 13h30-17h00	Lundi 17 août de 8h30 à 11h30 et mardi 8 septembre de 8h30 à 12h00
Bilia	Mardi de 13h30 à 16h30	
Belvédère-Campomoro	Du lundi au vendredi 8h00 – 16h00	
Olmeto	Du lundi au vendredi 8h00 – 14h30 A partir du 1 ^{er} septembre de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 17h00	Mardi 25 août de 9h00 à 12h00
Sartène	Du lundi au vendredi 8h00 – 15h A partir du 1 ^{er} septembre de 8h00 à 12h00 – 14h00 à 17h00	Lundi 17 août de 12h00 à 15h00
Viggianello	Du lundi au vendredi 8h – 12h	

Rapport et conclusions d'enquête :

Dans un délai maximum de trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commissaire enquêtrice rendra son rapport et ses conclusions motivées. Une copie en sera déposée pour y être tenue sans délai à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de la commune d'Ajaccio, ainsi qu'en préfecture de département bureau de l'environnement et de l'aménagement. Ces documents seront également accessibles pendant la même durée et consultables au format at dématérialisé sur les sites Internet des services de l'État et sur le site dématérialisé spécifique pour l'enquête pré citée.

Fait à Ajaccio, le 1^{er} juillet 2026

Signé, la secrétaire générale
Agnès CHAVANON